

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/12/2014

Accueil de Monsieur le Maire à 20h30

Présents : Didier Sarciat, Jean Michel Yvora, Monique Claverie, Isabelle Chuiton, Dominique Fialon, Gérard Broccoli, Yvon Loubelle, Lilian Capera, Francis Plante, Yoanna Plachot, Sandrine Lozinguez

Absents : Maryline Lassalle, Pierre Lasserre

Absents ayant donné pouvoir : Eric Bertran à Lilian Capera, Eric Larroquette à Isabelle Chuiton

Secrétaire de séance : Dominique Fialon

Linéaire de la voirie communale

Ce sujet ne pourra pas être traité lors de ce conseil en raison d'éléments manquants au dossier. Il sera reporté lors d'une prochaine séance, l'exactitude du linéaire n'étant pas encore défini précisément.

Rémunération des enseignants intervenants TAP

Suite à la demande d'autorisation de cumul d'activités à titre accessoire dans le cadre des TAP (Décret 2007-658 du 2 mai 2007) par nos enseignants de l'école primaire, l'éducation nationale nous a communiqué le montant de rémunération des heures supplémentaires. Il est fixé à 21,86 €.

Une rémunération de 30 € de l'heure avait été annoncée initialement. Monsieur le Maire demande au conseil que la rémunération des 21 heures effectuées soient, dans l'immédiat, réglées sur la base de 21.86 € de l'heure pour un total de 459,06 euros et que le différentiel soit réglé ultérieurement en fonction des possibilités règlementaires.

6 voix contre : Isabelle Chuiton, Eric Larroquette, Lilian Capera, Eric Bertran, Yoanna Plachot, Sandrine Lozinguez

7 voix pour : Didier Sarciat, Jean Michel Yvora, Monique Claverie, Gérard Broccoli, Yvon Loubelle, Dominique Fialon, Francis Planté.

Indemnité allouée au comptable du trésor

L'indemnité au comptable du trésor allouée à Madame HENAULT, chargée des fonctions de receveur de la commune de Saubusse s'élève à 204 € au prorata de 180 jours de gestion pour 2014.

Voté à l'unanimité

Création de deux postes d'agents recenseurs

Deux agents recenseurs doivent être recrutés pour le recensement de la population du village qui doit se dérouler du 15/01/2015 au 14/02/2015. La rétribution prévue est calculée sur une base de 25 heures/semaine. Le recrutement se fera à compter du 6 janvier pour intégrer les 2 journées de formation et de la tournée de reconnaissance.

Voté à l'unanimité

Délibération sur l'opposition de classement en zone vulnérable directive nitrates

La DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), lors de sa réunion du mois de novembre, s'est déjà opposée à cette classification en zone vulnérable de certaines communes du département des Landes à l'unanimité de ses représentants.

Directive nitrate: Pour un taux de 30mg/litre de nitrate dans les eaux des cours d'eau, la commune est placée en zone vulnérable. Les différents relevés effectués dans notre département ne font apparaître que 18mg/l de nitrate dans les eaux, cette directive nitrate ne devrait donc pas s'appliquer (source DDTM des Landes).

Cette classification entraînerait des nuisances pour les exploitations agricoles et des coûts supplémentaires, notamment l'obligation de création de fumières abritées, épandages d'effluents à certaines périodes de l'année...

Monsieur le Maire demande qu'en accord avec la DDTM, la municipalité de Saubusse délibère contre cette

classification de notre commune en zone vulnérable et demande d'envoyer cette délibération à Monsieur le Préfet.

Voté à l'unanimité

Virement de crédit budgétaire au budget communal

Monsieur le Maire explique que l'incidence du recrutement de 2 employés pour la mise en place des TAP en 2014 n'avait pas pu être précisément calculée, il est donc nécessaire d'abonder le chapitre des dépenses de personnel. Il demande le transfert d'un virement de crédit du chapitre 022 (Dépenses imprévues) au chapitre 012 (Charges de personnel) pour permettre le paiement des paies de décembre des employés municipaux.

Voté à l'unanimité

DIVERS

Projet de pension canine : Des résidents de la rue de la scierie (Cap de Bosc) souhaitent créer une pension pour le gardiennage d'animaux domestiques (chiens, chats). Suite à un entretien auprès de la Mairie, il leur a été conseillé de demander le consentement du voisinage et du syndic de la copropriété.

Espace du souvenir : Suite à la demande de M. Ordonnès Jean, le site du monument aux morts sera baptisé "espace du souvenir", en mémoire des combattants de Saubusse morts aux champs d'honneur au cours des différents conflits.

Une plaque commémorative sera apposée.

Subvention UNSS du Collège de Saint Geours de Marenne : Une subvention de 108 euros sera allouée à l'association sportive du Collège de Saint-Geours-de-Marenne. où 18 élèves de Saubusse y sont inscrits.

Volet roulant de la garderie : Le moteur électrique du volet roulant de la garderie sera prochainement remplacé par la SO.GE.ME pour un montant de 455.40 €.

Déclaration de sinistre sur les vitres du trinquet et groupe scolaire : Les assurances prendront en charge divers sinistres concernant le bris de vitres, notamment sur le groupe scolaire et les salles du trinquet. Coût du remplacement 1022.92 € pour le trinquet et 1845,36 € pour l'école.

Paiement garderie : Des retards importants de paiements sont constatés sur la garderie de septembre et octobre. Suite à plusieurs rappels, un courrier de relance sera adressé d'ici le 15 janvier. Si le non-paiement persiste, à compter du 1er février, un mode de recouvrement plus radical sera mis en place, pouvant aller jusqu'au refus de l'accès au service de garderie.

Syndicat initiative : L'éclairage de la salle principale du syndicat d'initiative sera amélioré par la pose de 4 nouveaux néons pour un montant de fournitures s'élevant à 129,73 €.

Secourisme : Une formation gratuite aux premiers secours, dispensée par la Protection civile, est envisagée prochainement pour les employés communaux.

La séance est levée à 22h 30.